

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion ordinaire du mercredi 26 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-six février à vingt heures, le Conseil Municipal d'Augy, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Nicolas BRIOLLAND, Maire.

Présents : Mmes et MM Didier BALIVET, Marie-Noëlle BOLZAN, Nicolas BRIOLLAND, Lydie CABUS, François CASTELLANI, Virginie GROSBOIS, Michel LUBOUÉ, Matthieu PRULIÈRE, Philippe RICHARD, Christel DIAKITE, Patricia VILLATTE ;

Étaient absents excusés : Catherine BILLIAT (donne pouvoir à Matthieu PRULIÈRE), Philippe BOULANGER, Yann MINOT, Antonia SANCHEZ ;

Secrétaire de séance : Marie-Noëlle BOLZAN.

ORDRE DU JOUR

I - VIE DE LA COMMUNE

- 1 - Projet représentation théâtre
- 2 - Projet participation périscolaire et extrascolaire au SIVOS du Coulangeois
- 3 - Réunion publique, fin du cuivre, le 3 avril 2025
- 4 - Organisation du 8 mai 2025

II - FINANCES

- 1 - Augmentation d'heures Adjoint administratif principale de 2^e classe pour l'agence postale et la nouvelle mairie (*délibération 2025-02-001*)
- 2 - Heures complémentaires à payer à un agent (*délibération 2025-02-002*)
- 3 - Convention de balayage (*délibération 2025-02-003*)

III - TRAVAUX

- 1 - Point sur les travaux en cours et à venir (rue des Belles Filles et rue des Chaumes)
- 2 - Rue des Prairies (*délibération 2025-02-004*)
- 3 - Dénomination d'une rue (*délibération 2025-02-005*)

IV - VIE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS

Points sur les dossiers en cours

V - COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Informations du Maire

VI - QUESTIONS DES CONSEILLERS

Après lecture, le compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du 16 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

I - VIE DE LA COMMUNE

Le maire sollicite une minute de silence afin d'honorer l'engagement de deux élus de la République décédés en janvier, Patrick Gendreau, Président du Conseil Départemental et Stéphan Podor, Maire d'Irancy.

1 - Projet de représentation théâtrale

Matthieu Prulière présente le projet de la représentation du théâtre d'Auxerre qui aura lieu à Augy le 14 juin 2025. Deux séances seront proposées dans l'après-midi.

Le spectacle se déroulera dans les collines par groupe de 40 personnes maximum. Ce sera gratuit pour les moins de 10 ans.

Des informations complémentaires nous seront fournies ultérieurement.

2 - Projet « Garçon La Note »

Le maire informe les élus que le cafetier de la commune ne s'engage pas pour réaliser « Garçon la Note » cet été. Le maire propose d'organiser tout de même cette manifestation sur la commune considérant que c'est une belle soirée, conviviale, amicale qu'il faut maintenir à tout prix pour notre village. Il requiert l'adhésion de l'ensemble des élus à l'unanimité.

Une association sera sollicitée. La manifestation se réalisera avec le concours des élus de la commune.

3 - Projet de participation périscolaire et extrascolaire au SIVOS du Coulangeois

Le maire rend compte d'une réunion en présence d'une partie des élus du Coulangeois. Le projet est d'entrer éventuellement dans leur structure péri et extra-scolaire. Les enfants du village bénéficieraient d'une part d'un pôle centre de loisirs les mercredis et d'autre part pendant les périodes de vacances à Augy. Ce premier rendez-vous avait pour objet de mesurer la portée du projet. La prochaine réunion devra permettre d'aborder la partie financièrement de ce dossier avant d'aller plus loin. Le maire de Quenne a été associé à ce temps de travail.

4 - Réunion publique, fin du cuivre, le 3 avril 2025

Le maire informe les élus que la fin du cuivre pour la téléphonie est reportée à l'année prochaine, soit en janvier 2027 (au lieu de janvier 2026). Il maintient les deux temps de réunion qui sont prévus le jeudi 3 avril 2025, salle polyvalente. Un premier temps sera consacré aînés du village aux

alentours de 14h30. Un second temps ouvert à tous, sera mis en place vers 18h30.

5 – Organisation du 8 mai 2025

Le maire charge Catherine Billiat et la commission animation d'organiser la visite de la nouvelle mairie, Maison France services et Agence postale communale pour celles et ceux qui le voudront ce jour-là. Le monument aux morts sera rénové pour cette date.

6 – Organisation du repas des aînées

Il se déroulera le dimanche 16 mars. Le traiteur QUILLIN a été retenu pour le repas en salle. Le traiteur Piffoux aura la charge des repas à domicile. La boulangerie d'Augy sera mobilisée pour le pain et le dessert.

7 – Acquisition de 3 terrains le long de la départementale RD606

Le maire informe l'assemblée de la signature chez le notaire de l'acquisition d'un hectare six au lieu-dit « Dine-chien ».

Les agents devront vérifier s'il y a besoin de réaliser un entretien.

II - FINANCES

1 - Augmentation d'heures Adjoint administratif principale de 2^e classe pour l'agence postale et la nouvelle mairie

Délibération n°2025-02-001 : portant sur la modification du temps de travail d'un emploi occupé par un fonctionnaire : augmentation des heures en tant qu'Adjoint administratif principale de 2^e classe pour l'agence postale et la nouvelle mairie

Un agent était à 15 heures sur l'agence postale et 15 heures en cantine / garderie. Le Centre de Gestion de l'Yonne a validé, en Commission Sociale Territoriale, la demande de changement de ses horaires sur son poste d'Adjoint administratif et sa démission en tant qu'Adjointe technique. À compter du 1^{er} février 2025, l'agent effectuera ses 30 heures sur le même poste d'Adjoint administratif à l'agence postale et en mairie.

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L 542-3

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 19 janvier 2025 ;

Considérant la nécessité de modifier le temps de travail d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^e classe à temps non complet compte-tenu de l'extension des plages horaires d'ouverture de l'Agence postale communale,

Le Maire expose aux membres du Conseil municipal la nécessité d'augmenter la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^e classe à 30 heures hebdomadaires (à temps non complet) afin de couvrir la nécessité du service de l'Agence postale communale.

Cet emploi sera pourvu par un fonctionnaire de catégorie C au grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe :

- motif invoqué : augmentation du nombre d'heures d'ouverture de l'Agence postale communale ;

- niveau de recrutement : adjoint administratif principal de 2^e classe à temps non complet à 30 heures hebdomadaires ;

- niveau de rémunération de l'emploi créé : indice brut 446 et indice majoré 392 ;

Vote : Après avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **décide** la création, à compter du 1^{er} février 2025, d'un emploi permanent à temps non complet (30 heures hebdomadaires) d'adjoint administratif principal de 2^e classe ;

- **autorise** le maire à signer l'arrêté ;

- **précise** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice 2025.

2 - Heures complémentaires à payer à un agent

Délibération n°2025-02-002 : portant sur le paiement des heures complémentaires d'un agent

Le Maire propose le paiement de 13 heures et 45 minutes complémentaires pour régulariser la fin du poste de l'adjoint technique cantine / garderie qui a rejoint les services de la mairie au 07 janvier 2025.

Vote : Après avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **valide** le paiement de 13h45 complémentaires ;

- **charge** le maire de faire effectuer ce paiement.

3 - Convention de balayage

Délibération n°2025-02-003 : portant sur la convention de balayage

La Communauté de l'auxerrois est compétente en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés et dispose d'un service de balayage.

Dans le principe de mutualisation, les communes qui souhaitent bénéficier de prestation de balayage de voirie sur leur territoire peuvent

conclure une convention de prestation de service selon le modèle adopté par la délibération 2024-076 de la Communauté de l'auxerrois.

La convention est désormais renouvelable par tacite reconduction par durée d'un an, dans la limite de trois ans maximum en incluant l'évolution des tarifs.

Le temps facturé est désormais le temps réellement passé sur la commune, de panneau à panneau et les temps de haut le pied ne sont plus facturés.

Le tarif est basé d'une part, sur le coût horaire unitaire de prestation de balayage multiplié par le nombre d'heures balayage (selon feuille de route de l'agent), et d'autre part sur la base d'un coût unitaire de traitement des balayures multiplié par le tonnage de déchets produits à la suite de la prestation.

Pour l'année 2025 :

- le tarif de balayage est fixé à 72,00 € /heure,
- le tarif actualisé de traitement des balayures, issu du marché de prestation de service correspondant, est de 248,13 €/TTC/ tonne. (TGAP incluse).

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- D'approuver les tarifs 2025 du service de prestation de balayage sur les communes qui le souhaitent,
- D'autoriser le Président à signer les conventions à venir,
- De dire que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Vote : Après avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **valide** les nouveaux tarifs de balayage et de traitement des balayures ;
- **charge** le maire de signer la convention et tout document y afférent.

III - TRAVAUX

1 - Point sur les travaux en cours et venir (rue des Belles Filles et rue des Chaumes)

La communauté d'agglomération poursuit la réfection de l'assainissement rue des Chaumes. Les travaux pourraient commencer le 31 mars 2025.

Ils débiteront au croisement de la rue des Belles Filles et de la rue Soufflot pour atteindre la ligne de chemin de fer, rue des Chaumes. Les travaux dureront environ 2 mois.

2 - Rue des Prairies

La commission des travaux réunie mercredi 19 février 2025 a validé le devis Colas avec des réserves qui ont été retravaillées.

Les travaux débuteront après le 16 mars.

Délibération n°2025-02-004 : portant sur la rue des Prairies

Le Maire propose deux devis pour le projet de réfection de la rue des Prairies. Il présente la nouvelle voirie avec les nouveaux aménagements (places de parking, ralentisseur, zone trente km/h).

La rue du Puits Gatron sera refaite sur la partie publique. Les zones privées ne sont pas incluses.

Les deux devis ne sont pas identiques, une des deux entreprises n'a pas respecté le cahier des charges. Le maire propose d'analyser les bordereaux de prix qui permettent d'évaluer les prix dans leur globalité.

| | | |
|---|----------|----------|
| Quelques éléments (montant HT) : | Colas | Eiffage |
| Bordure trottoirs au ml | 41,00 € | 45,15 € |
| Emulsion rue du Puits Gatron m ² | 8,48 € | 13,07 € |
| Enrobé rue des Prairies au m ² | 15,32 € | 16,84 € |
| Marquage au sol | 501,60 € | 577,50 € |

| | Montant HT | Montant TTC |
|----------------|-------------|--------------------|
| COLAS | 59 620,04 € | 71 544,05 € |
| EIFFAGE | 48 087,42 € | 57 704,90 € |

Vote : Après avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **valide** le projet de travaux ;
- **considérant** le bordereau des prix au m² et ml ;
- **considérant** le plan des travaux et le respect du cahier des charges ;
- **considérant** la qualité technique du devis de l'entreprise Colas ;
- **accepte** le devis de l'entreprise COLAS d'un montant de 59 620,04 € HT, soit **71 544,05 € TTC** pour la réfection de la rue des Prairies ;
- **sollicite** des subventions au Conseil départemental pour la partie véloroute ;
- **sollicite** des subventions au Conseil départemental pour tous les aménagements relevant de la sécurité, vitesse et stationnement, passage piéton, au titre des « Amendes de police » ;
- **sollicite** le département dans le cadre de « Village de l'Yonne » ;
- **autorise** le Maire à signer le devis et tout document afférent à ce dossier après obtention des demandes de subventions.

3 – Dénomination d'une rue

Délibération n°2025-02-005 : portant sur la dénomination de la rue Marcel WINTER

Le Maire informe l'assemblée qu'il convient de nommer la nouvelle voirie qui permet de contourner la nouvelle mairie, maison France services, Agence postale et d'accéder à la vingtaine de places de parking. Il propose de l'appeler « rue Marcel WINTER », considérant que le terrain lui appartenait.

La rue part de la rue des Prés Chaffaux et rejoint la rue Pinon.

Vote : Après avoir délibéré, le **Conseil municipal**, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **vu** le code général des collectivités territoriales ;
- **considérant** l'intérêt communal que présente la dénomination de la nouvelle voie reliant la rue Pinon et la rue des Prés Chaffaux ;
- **adopte** la dénomination rue Marcel Winter ;
- **charge** le maire de communiquer aux autorités compétentes cette information ;
- **autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

IV - VIE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'AUXERROIS

Points sur les dossiers en cours

Certains PLU évoluent tandis que celui d'Augy reste bloqué. Un courrier partira à l'attention du président de la Communauté d'Agglomération. Deux dossiers mériteraient d'évoluer.

Il informe l'assemblée que la Communauté d'Agglomération abandonne le captage d'eau potable de la Plaine des Îles sur le réseau.

V - COMMUNICATIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

1 - Informations du Maire

a - Résultat du tribunal pour enfants consécutif au dépôt de plainte du maire : le jugement pour vol et dégradation du défibrillateur a été rendu. Des peines de prison ont été prononcées.

b - Prairies calcaires : identification de près de 10 ha après le compte rendu du rendez-vous avec le conservatoire de la nature (Mouchetruy, vallée de Foussotte et Bonjour).

c - Le maire expose les endroits réservés de la commune dans le cadre du PLUiHM. Plusieurs nouveaux secteurs ont été identifiés : rue des

Fleurs parcelle entre les 2 lotissements, rue des Tremblats, route de Quenne et rue des Prés Chaffaux.

d - Compte rendu d'entretien avec M. Mansanti du Conseil départemental :

- une nouvelle signalétique sera mise en place pour la véloroute,
- la sécurisation de la véloroute sera améliorée en remettant des plots au rond-point direction Auxerexpo.

e - Four salle polyvalente : il est en réparation. Il faut débrancher le four sinon il tourne tout le temps.

f - Le système vidéo protection est en état de fonctionnement. Une caméra a été installée « Allée des sports ». Un affichage dans le foyer des jeunes sera posé pour informer la population.

g - Certains panneaux de signalétique routière de la commune seront changés.

h - Les finitions, de la nouvelle mairie, se terminent. Une réunion est prévue avec les entreprises concernées au regard des quelques fissures qui sont apparues en façade.

i - La commune va proposer l'achat d'une friteuse et d'une plancha à gaz pour les associations. Ces acquisitions permettraient d'éviter l'utilisation du réseau électrique du compteur. Une réunion avec les associations sera organisée.

VI - QUESTIONS DES CONSEILLERS

Une Réunion publique aura lieu le mardi 25 mars 2025 à 18h30 avec l'ensemble du personnel de cantine, les parents et toutes celles et ceux qui interviennent.

Les enfants de l'école mangeront des crêpes avec les aînés le jeudi 27 mars.

Le samedi 29 mars 2025 aura lieu une première phase d'inscriptions scolaires de 10h à 12h à la cantine. L'association « Ça pousse à Augy » s'associe à cette matinée pour échanger des graines avec les usagers dans la cour de l'école.

Une réunion d'information avec les habitants de la rue des Prairies a été arrêtée le 13 mars 2025 pour présenter le projet de voirie.

Un défibrillateur connecté sera installé devant la nouvelle mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil municipal est levée à 21h48.

| Délibérations du 26 février 2025 | Numéro |
|---|---------------|
| Augmentation d'heures Adjoint administratif principale de 2 ^e classe pour l'agence postale et la nouvelle mairie | 2025-02-001 |
| Heures complémentaires à payer à un agent | 2025-02-002 |
| Convention de balayage | 2025-02-003 |
| Travaux de voirie rue des Prairies | 2025-02-004 |
| Dénomination d'une nouvelle rue « Marcel WINTER » | 2025-02-005 |

| | |
|---|--|
| Le Maire Nicolas BRIOLLAND | Le secrétaire de séance Marie-Noëlle BOLZAN |
|---|--|